AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026265a-DE
en date du 16/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026265a

2026/

Ville de
RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026/265

Objet : Vœu proposé par le groupe « Renouveau Citoyen Ris-Orangis » en soutien et en remerciement aux sapeurs-pompiers au service des habitants de Ris-Orangis

Séance du jeudi 8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 8 octobre, à 18 h 45, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 2 octobre 2026, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de membres
En exercice : 39
Présents à la séance : 34
Excusés représentés : 4
Absent : 1

* Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Zahira Kada, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli*, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Claudine Lechopier, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Yannick Lefranc, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Sophie Kelkoula, Souad Medani, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :
Cérine Fourti à Dicle Yildirim-Bakir, Farida Ouaret à Wafae Amar, Christian Matshiam à Bilel Moumni, Stéphane Raffalli à Souad Medani

Absents :
Virginie Orus

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 091-219105210-20261008-2026265a-DE
en date du 16/10/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026265a

2026/

DELIBERATION N°2026/265

OBJET : Vœu proposé par le groupe « Renouveau Citoyen Ris-Orangis » en soutien et en remerciement aux sapeurs-pompiers au service des habitants de Ris-Orangis

Administration générale

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'incendie survenu le 4 juillet 2026 sur le terrain situé à proximité de l'ancien hippodrome, qui a mobilisé plus d'une centaine de sapeurs-pompiers et entraîné la fermeture de la RN104,

CONSIDERANT l'incendie survenu le 13 juillet 2026 sur la friche McCormick,

CONSIDERANT la mobilisation sans relâche des sapeurs-pompiers tout au long de l'été, sur ces sinistres d'ampleur comme dans leurs interventions quotidiennes au service des habitants,

CONSIDERANT que la rapidité et la maîtrise de leurs interventions ont permis de protéger les Rissoises et les Rissois, leurs biens et leur environnement,

CONSIDERANT que les sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, exercent leurs missions avec courage et dévouement, souvent au péril de leur propre sécurité et dans des conditions particulièrement éprouvantes,

CONSIDERANT l'appui apporté par les renforts venus d'autres départements, qui témoigne de la solidarité de l'ensemble des secours,

CONSIDERANT que la répétition de ces sinistres rappelle l'exposition de notre territoire aux risques d'incendie et l'importance de disposer de moyens de secours adaptés,

CONSIDERANT que la sécurité des habitants est une priorité qui engage l'ensemble des pouvoirs publics, chacun dans le champ de ses compétences,

APRES DELIBERATION

AFFIRME son soutien plein et entier aux sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, qui œuvrent chaque jour au service des habitants de Ris-Orangis.

2026/

ADRESSE ses remerciements les plus sincères à l'ensemble des sapeurs-pompiers mobilisés lors des incendies de l'ancien hippodrome et de la friche McCormick, ainsi que tout au long de l'été, et salue leur courage, leur professionnalisme et leur sens du service public.

S'ENGAGE à tout mettre en œuvre, dans le champ de ses compétences, pour contribuer à donner aux sapeurs-pompiers les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Sonia BENAMEUR
Maire de Ris-Orangis
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Grand Paris Sud

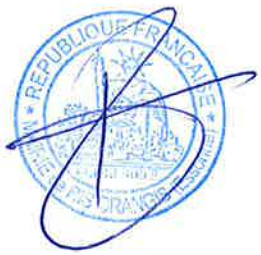

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte :
Transmis en Préfecture le : 16 OCT. 2026
Publié le : 16 OCT. 2026
Notifié le :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

2026/

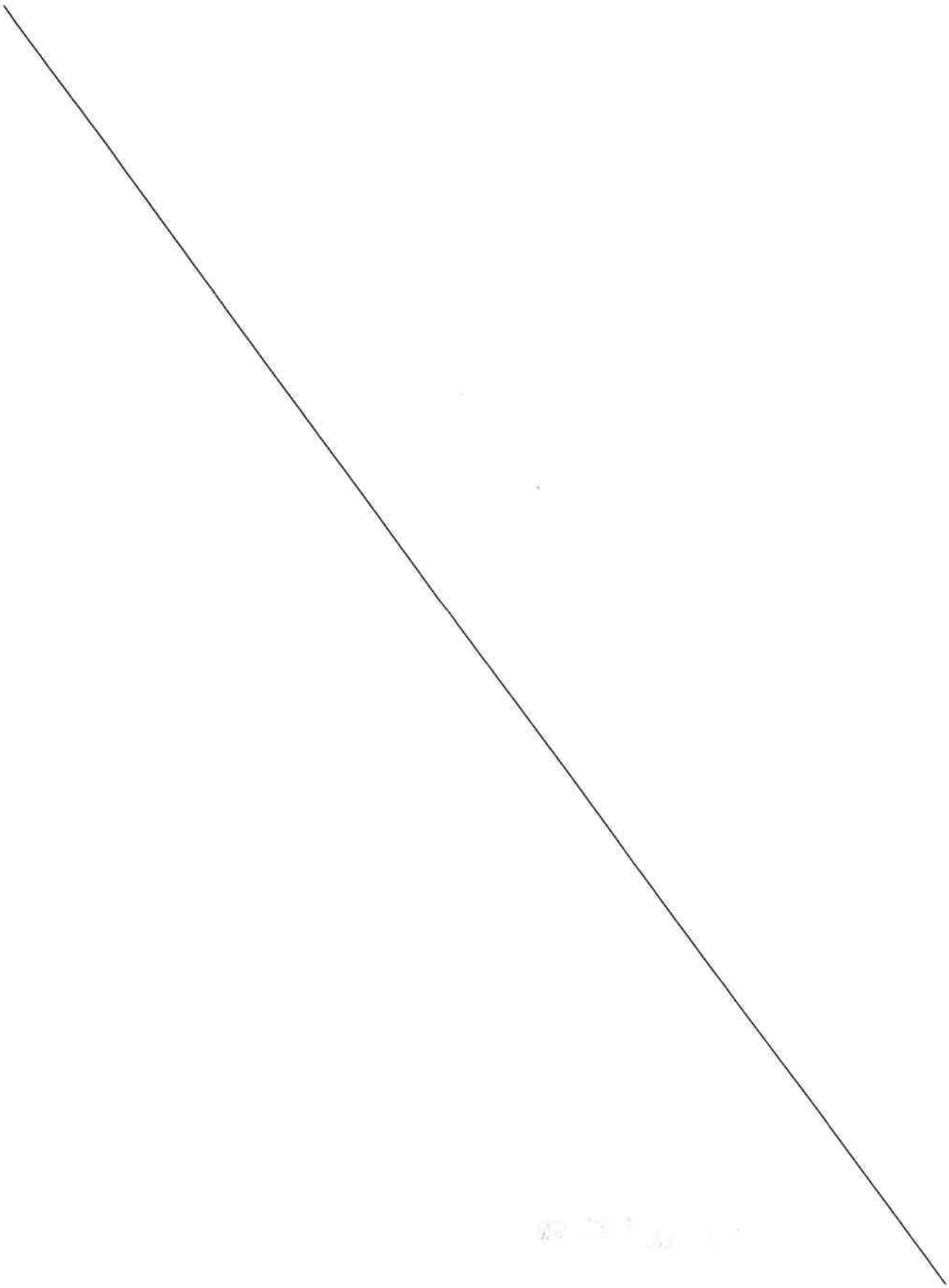

Hôtel de ville
Place du Général de Gaulle
91130 - RIS-ORANGIS
01 69 02 52 52
contact@ville-ris-orangis.fr
ville-ris-orangis.fr